



**ACADÉMIE  
DE BESANÇON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Territoire de Belfort

**DIVISION DES RESSOURCES HUMAINES**

Affaire suivie par :

Nadia ZAIDI

Tél : 03 84 46 66 10

Mél : ce.drh.dsden90@ac-besancon.fr

Place de la révolution française – CS 60129

9003 Belfort cedex

Belfort, le 28 mars 2025

L'inspectrice d'académie, directrice académique des  
services de l'éducation nationale du Territoire de Belfort

à

Mesdames les enseignantes et  
messieurs les enseignants du 1<sup>er</sup> degré

s/c Mesdames les inspectrices de l'éducation nationale  
chargées des circonscriptions

Objet : mouvement départemental 2025

Références :

- loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité du 31 octobre 2024 ;
- lignes directrices de gestion académiques du 13 mars 2025.

Le mouvement est une procédure administrative qui coordonne la mobilité des personnels pour l'année scolaire suivante, en fonction des évolutions du service et des souhaits des personnels. Les mobilités s'organisent en prenant en compte les contraintes suivantes :

1. les affectations prononcées dans le cadre du mouvement doivent permettre la couverture complète des besoins d'enseignement y compris sur les postes perçus comme moins attractifs en raison de leur éloignement géographique ou des conditions particulières d'exercice qui y sont liées ;
2. la garantie de l'efficacité et de la continuité du service public au bénéfice des élèves et de leurs familles ;
3. la garantie du droit des personnels à un traitement équitable lors de l'examen des demandes tout en prenant en compte qualitativement la situation personnelle et professionnelle de chacun.

Tous les documents utiles seront prochainement publiés sur le site des circonscriptions :

<https://circo90.ac-besancon.fr/mouvement-departemental/>

Je vous invite à une lecture attentive des lignes directrices de gestion académiques, notamment les pages concernant le premier degré (annexe 2 partie commune aux 4 départements pages 11 à 37 et partie Territoire de Belfort pages 83 à 91).

Je vous recommande également de prendre connaissance de tous les points susceptibles de vous concerner dans les différentes annexes avant toute formulation de vœux pour la phase principale dans l'application « MVT 1D » sur le serveur SIAM.

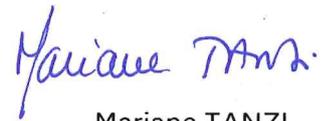
La période d'ouverture du serveur est fixée **du 21 avril 2025 à 8 heures au 12 mai 2025 à midi.**

Les participants et participantes sont conviés à solliciter la cellule mouvement, dispositif d'aide et de conseil mis en place pour les accompagner dans leur démarche de mobilité, en utilisant en tant que de besoin l'adresse courriel :

[ce.mouvement.dsden90@ac-besancon.fr](mailto:ce.mouvement.dsden90@ac-besancon.fr) (ou par téléphone au 03 84 46 66 11).

La cellule mouvement est à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, mesdames les enseignantes et messieurs les enseignants, l'expression de mes salutations distinguées.



Mariane TANZI